



**DECISIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 NOVEMBRE 2021**

**Le dix-huit novembre deux mille vingt et un**

Le conseil municipal de la commune de SURY LE COMTAL (Loire) s'est réuni en salle du Conseil Municipal de Sury le Comtal, après convocation légale, en date du 10 novembre 2021, sous la présidence de Monsieur Le Maire.

**PRESENTS :** Mmes et Mrs MARTIN Y. - HAREUX T. - BONNET S - PINEY N. - COCAGNE D. - CARETTE P. - BOASSO J.M Adjoints BERNARD R. - CHABANE N. - BARROSO M. - MATILLON P. - PLAGNIAL M. - BRESSET P. - MERLE A. - KRAFFT N. - CESSIECQ P. - FRERY P. - CHAMPIN F. - BESSON D. - LEWER A. - WEILLAND D. - BRUYERE Y. - PEYCELON G. Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS :** BASTOS A. Pouvoir à BARROSO M. - FAURE L. pouvoir à BERNARD R. - YAVAS Z. pouvoir à HAREUX T. - LAFOUGERE-THEVENON V. - OZTURK V

**ABSENTS :** DOLE L.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** BONNET S.

**Nombre de conseillers**

En exercice	29
Présents	23
Votants	26

Début de la séance : 20h00

**Délibération n° 2021/18/98  
Révision du contrat d'assurance des risques statutaires du personnel.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'accepter la proposition exposée ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire

**Délibération n° 2021/18/99**

**Convention sapeur-pompier volontaire avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- De conclure une convention de disponibilité pour la formation et les missions opérationnelles entre la Mairie et le SDIS en faveur de deux agents communaux.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de disponibilité pour la formation et les missions opérationnelles entre la Mairie et le SDIS de la Loire.



### **Délibération n° 2021/18/11/100**

#### **Avenant à la convention de mise à disposition d'un animateur du Sury Sporting Club auprès de la commune de Sury le Comtal.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention de mise à disposition.

### **Délibération n° 2021/18/11/101**

#### **Budget de la commune 2021 - Décision modificative n°4**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver la décision modificative n° 4 – Budget de la commune – Exercice 2021.

### **Délibération n° 2021/18/11/102**

#### **Budget commune 2021 : Liste des créances éteintes.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à inscrire 501.47 € de créances au budget de la commune.

### **Délibération n° 2021/18/11/103**

#### **Budget commune 2021 : inscription des créances du budget de l'eau.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à inscrire 44 736.20 € de créances au budget de la commune.

### **Délibération n° 2021/18/11/104**

#### **Demande de subvention auprès de la CAF pour l'extension du centre social**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- d'approuver la demande de subvention auprès de la CAF.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire

### **Délibération n° 2021/18/11/105**

#### **Convention de financement au titre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- d'approuver la convention de financement annexée à la présente délibération.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant tout document afférent à cette affaire

### **Délibération n° 2021/18/11/106**

#### **Autorisation de mandatement de dépenses avant le vote du Budget 2022**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses présentées ci-dessus avant le vote du budget primitif de l'année 2022, hors reports.



**Délibération n° 2021/18/11/107  
OGEC – Solde participation 2021**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à payer à l'OGEC le solde de 15 384 € au titre de l'année 2021
- De dire que la dépense sera inscrite au budget primitif 2022.

**Délibération n° 2021/18/11/108  
OGEC – Participation 2022**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à payer à l'OGEC l'acompte de 76 188 € au titre de l'année 2022.

**Délibération n° 2021/18/11/109  
Approbation du rapport de la CLECT du 28 septembre 2021 :  
fixation des nouveaux montants d'attribution de compensation.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver le rapport de la CLECT suite à la réunion de cette dernière en date du 29 septembre 2021
- D'approuver le montant de l'attribution de compensation définitive pour 2022 qui s'élève à :

<b>Montant de l'attribution de compensation de fonctionnement avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>	<b>82 190.62 €</b>
Impact des nouveaux transferts de charges en fonctionnement	- 6 989.10 €
<b>Nouveau montant d'AC de fonctionnement (ACF) pour 2022 et les années suivantes</b>	<b>89 179.72 €</b>

<b>Montant de l'attribution de compensation d'investissement avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>	<b>1 253.94 €</b>
Impact des nouveaux transferts de charges en investissement	19 339.77 €
<b>Nouveau montant d'AC d'investissement (ACI) pour 2022 et les années suivantes</b>	<b>18 085.83 €</b>

Pour information nouveau montant de l'AC globale (ACF + ACI) à compter de 2022	<b>71 093.89 €</b>
--	--------------------

**Délibération n° 2021/18/11/110  
Remboursement d'un agent communal suite à une visite médical.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'approuver le remboursement de 36€ à Monsieur Brugeron



**Délibération n° 2021/18/11/111  
Tarif communaux 2022.**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- D'acter l'ensemble des tarifs proposés à partir du 1er janvier 2022.
- D'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant

**Délibération n° 2021/18/11/112  
Extension de réseaux électriques**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à la majorité des membres avec 25 voix pour et une abstention décide :

- De dire que la commune ne participera pas financièrement à la réalisation d'une extension de réseau par l'opérateur téléphonique FREE.

**Délibération n° 2021/18/11/113  
Projet Educatif de Territoire (PEDT) 2022-2024**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- d'adopter le Projet Educatif de Territoire (PEDT) pour les années 2022-2024 tel qu'annexé à la présente délibération.

**Délibération n° 2021/18/11/114  
SIEL – Eclairage provisoire de la nouvelle salle des fêtes à Sury Le Comtal**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Eclairage nouvelle salle des fêtes à Sury Le Comtal" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Président pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la collectivité, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 1 année.
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir

**Délibération n° 2021/18/11/115  
Tableau de classement unique des voies communales**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide :

- De valider le nouveau classement des voies communales.



## Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

### **Décision n° 2021/09/29 du 09/09/2021**

Bail entre la Commune de Sury-le-Comtal et la société de chasse des Monts.

Est adopté le bail entre la Commune de Sury-le-Comtal et la société de chasse des Monts, concernant le droit exclusif de chasse sur les parcelles communales suivante :

- |                                |                                 |                                 |
|--------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| - AT 22 : 17 000m <sup>2</sup> | - AT 50 : 7 610m <sup>2</sup>   | - AR 102 : 10 200m <sup>2</sup> |
| - AR 37 : 3 554m <sup>2</sup>  | - AP 102 : 6 724m <sup>2</sup>  |                                 |
| - AP 12 : 18 300m <sup>2</sup> | - AP 104 : 33 700m <sup>2</sup> |                                 |
| - AP121 : 4 701m <sup>2</sup>  | - AP 105 : 51 400m <sup>2</sup> |                                 |

Le bail est consenti moyennant un loyer annuel de 10€ par hectare soit 153.18€

### **Décision n° 2021/09/30 du 13/09/2021**

Avenant N° 8 au bail commercial intervenu entre la commune de Sury-le-Comtal et LA POSTE pour la location de locaux situés à Sury-le-Comtal, rue de la cordière

La valeur de l'indice du 4<sup>ème</sup> trimestre 2019 étant de 1 769 et celui du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020 étant de 1 795, le montant annuel de la location est porté de 19 612.61 € à **19 900.86 €** payable par trimestre à terme échu avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2021

### **Décision n° 2021/10/31 du 27/10/2021**

Marché de travaux pour la transformation d'une école maternelle en espace associatif

Lot 1 : Désamiantage

Approbation d'un contrat avec KDS

Est approuvé le contrat de travaux avec KDS aux conditions suivantes :

Montant initial HT : 48 000.00€

Montant initial TTC : 57 600.00€

### **Décision n° 2021/10/32 du 27/10/2021**

Marché de travaux pour la transformation d'une école maternelle en espace associatif

Lot 2 : Terrassement - VRD

Approbation d'un contrat avec EGEBAT TP

Est approuvé le contrat de travaux avec EGEBAT TP Entreprise aux conditions suivantes :

Montant initial HT : 43 867.69€

Montant initial TTC : 52 641.23€

### **Décision n° 2021/10/33 du 27/10/2021**

Marché de travaux pour la transformation d'une école maternelle en espace associatif

Lot 3 : Démolition – Gros œuvre

Approbation d'un contrat avec BRTech CONSTRUCTION

Est approuvé le contrat de travaux avec BRTech CONSTRUCTION aux conditions suivantes :

Montant initial HT : 67 000.00€

Montant initial TTC : 80 400.00€



### **Décision n° 2021/10/34 du 27/10/2021**

Marché de travaux pour la transformation d'une école maternelle en espace associatif

Lot 4 : Etanchéité

Approbation d'un contrat avec SARL ASM ETANCHEITE

Est approuvé le contrat de travaux avec SARL ASM ETANCHEITE aux conditions suivantes :

Montant initial HT : 36 499.92€

Montant initial TTC : 43 799.90€

### **Décision n° 2021/10/35 du 27/10/2021**

Marché de travaux pour la transformation d'une école maternelle en espace associatif

Lot 5 : Menuiseries extérieures

Approbation d'un contrat avec B'ALU SAS

Est approuvé le contrat de travaux avec B'ALU SAS aux conditions suivantes :

Montant initial HT : 117 175.00€

Montant initial TTC : 140 610.00€

### **Décision n° 2021/10/36 du 27/10/2021**

Marché de travaux pour la transformation d'une école maternelle en espace associatif

Lot 6 : Menuiseries intérieures

Approbation d'un contrat avec MENUISERIE GACHET SARL

Est approuvé le contrat de travaux avec MENUISERIE GACHET SARL aux conditions suivantes :

Montant initial HT : 23 814.20€

Montant initial TTC : 28 577.04€

### **Décision n° 2021/10/37 du 27/10/2021**

Marché de travaux pour la transformation d'une école maternelle en espace associatif

Lot 7 : Plafonds – plâtrerie - peinture

Approbation d'un contrat avec SARL FOREZ DECORS

Est approuvé le contrat de travaux avec SARL FOREZ DECORS aux conditions suivantes :

Montant initial HT : 73 178.50€

Montant initial TTC : 87 814.20€

### **Décision n° 2021/10/38 du 27/10/2021**

Marché de travaux pour la transformation d'une école maternelle en espace associatif

Lot 8 : Carrelage - Faïence

Approbation d'un contrat avec DI CESARE SAS

Est approuvé le contrat de travaux avec DI CESARE SAS aux conditions suivantes :

Montant initial HT : 6 689.19€

Montant initial TTC : 8 027.03€

### **Décision n° 2021/10/39 du 27/10/2021**

Marché de travaux pour la transformation d'une école maternelle en espace associatif

Lot 9 : Sols minces

Approbation d'un contrat avec SARL GIROUDON



Est approuvé le contrat de travaux avec SARL GIROUDON aux conditions suivantes :

Montant initial HT : 28 000.19€

Montant initial TTC : 33 600.23€

**Décision n° 2021/10/40 du 27/10/2021**

Marché de travaux pour la transformation d'une école maternelle en espace associatif

Lot 10 : Sols résines

Approbation d'un contrat avec NJE SAS

Est approuvé le contrat de travaux avec NJE SAS aux conditions suivantes :

Montant initial HT : 10 199.50€

Montant initial TTC : 12 239.40€

**Décision n° 2021/10/41 du 27/10/2021**

Marché de travaux pour la transformation d'une école maternelle en espace associatif

Lot 11 : Electricité

Approbation d'un contrat avec NOALLY SARL

Est approuvé le contrat de travaux avec NOALLY SARL aux conditions suivantes :

Montant initial HT : 52 947.30€

Montant initial TTC : 63 536.76€

**Décision n° 2021/10/42 du 27/10/2021**

Marché de travaux pour la transformation d'une école maternelle en espace associatif

Lot 12 : Plomberie – Chauffage - Ventilation

Approbation d'un contrat avec SARL NEEL FRAISSE

Est approuvé le contrat de travaux avec SARL NEEL FRAISSE aux conditions suivantes :

Montant initial HT : 138 057.00€

Montant initial TTC : 165 668.40€

Fin de la séance : 21H07

Sury Le Comtal, le 19/11/2021

Le Maire,  
Yves MARTIN



